

Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'axe Saône

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

Niveau ALERTE



Mesures de limitation des usages



INTERDICTION d'arrosage des jardins potagers entre 11h et 18h



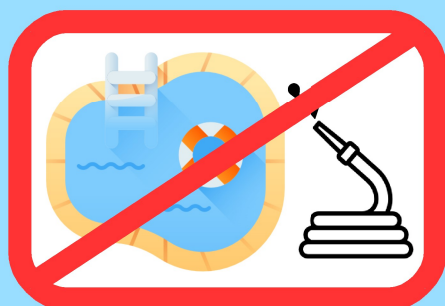
INTERDICTION d'arrosage des pelouses, massifs fleuris et plantes en pots de 11h à 18h sauf exceptions*



INTERDICTION d'arrosage des terrains de sport (y compris hippodromes) de 11h à 18h



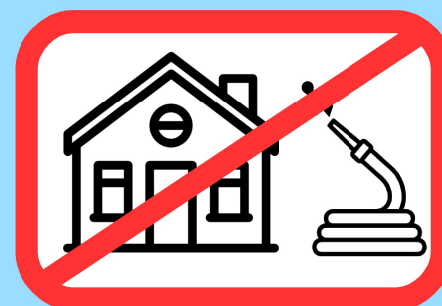
Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION de remplir les piscines privées et bains à remous de plus de 1m³ sauf pour compléments et sauf pour les nouvelles constructions dont le chantier a commencé avant l'alerte*



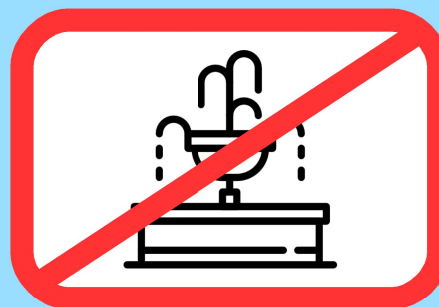
INTERDICTION de lavage des véhicules sauf avec le matériel haute-pression des stations professionnelles*



INTERDICTION de lavage des façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf si lavages réalisés par les collectivités et entreprises avec du matériel haute pression*



INTERDICTION d'alimentation des fontaines publiques et privées à circuit ouvert*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions des usages de l'eau

Et découvrez le nouvel outil carte interactive à votre disposition



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>